

Lundi 24 octobre 2011

Par JEAN-PIERRE DEROUDILLE

L'Europe de la retraite fait salon

Le salon Préparer et bien vivre sa retraite, qui se tiendra les 28 et 29 octobre, s'ouvrira à l'Allemagne, à l'Espagne et au Portugal pour détailler les régimes étrangers.



**Antonio Leao Rocha, consul du Portugal à Bordeaux, et Jorge Silva, conseiller social.
PHOTO PHILIPPE TARIS**

Pour sa troisième édition, le salon Préparer et bien vivre sa retraite, organisé à Bordeaux, a choisi de prendre une dimension européenne.

Ce n'est pas un gadget, explique Patrick Pilet, responsable des relations internationales à la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) d'Aquitaine, mais un service important pour les visiteurs du salon quand on sait que 160 000 étrangers vivent en Aquitaine, dont 35 000 Espagnols, 31 000 Portugais et 7 000 Allemands.

Grâce à six conseillers étrangers, deux pour chacun des pays cités, les visiteurs pourront s'informer des droits qu'ils ont acquis tout au long de leur carrière, en France et dans chacun de ces trois pays.

Comme l'explique Patrick Pilet, sur le stand, des ordinateurs connectés avec les systèmes de retraite français, espagnol, portugais et allemand permettront de répondre en direct à toutes les questions, et même, « dans les cas les plus simples », de calculer le montant des pensions que pourraient toucher les visiteurs en fonction des renseignements qu'ils auront fournis. « Si ce n'est pas le cas », ajoute-t-il, nous nous engageons à leur fournir rapidement une réponse, à condition qu'ils nous laissent leurs coordonnées. »

Les personnes qui approchent de l'âge de la retraite pourront ainsi bénéficier de la réglementation européenne, qui prévoit « la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union et la transférabilité de leurs droits dans quelque pays européen où ils se rendent. »

Comme l'explique Antonio Rocha, consul du Portugal à Bordeaux, un Portugais installé en France et qui a commencé à travailler dans son pays pourra voir toutes ses annuités de cotisation comptabilisées, et il en sera tenu compte en France dans le décompte de ses droits à la retraite. C'est le calcul qui pourra être fait sur le salon, grâce à Jorge Silva, conseiller social au consulat, qui sera en relation directe avec le serveur informatique portugais de la Caixa de Pensões.

Comme l'âge de départ à la retraite n'est pas le même en France - où il est en train d'évoluer de 60 à 62 ans - et au Portugal - où il est de 65 ans depuis longtemps -, Patrick Pilet explique que la Carsat pourra appliquer la solution la plus avantageuse : liquider tout de suite les retraites des Portugais travaillant en France, mais attendre qu'ils aient atteint 65 ans pour liquider leurs droits dans leur pays d'origine. En effet, au Portugal, si la retraite est prise de façon anticipée, la décote est très importante, de l'ordre de 6 % par année non accomplie ; même situation en Espagne. Patrick Pilet justifie : « Nous recommandons toujours la solution la plus avantageuse pour les assurés. »

Efficacité allemande

Avec l'Allemagne, explique-t-il, on entre dans un modèle différent. Là aussi, l'âge de la retraite est fixé à 65 ans. La complexité des procédures administratives françaises n'a rien à envier aux procédures d'outre-Rhin. « Mais les Allemands sont très efficaces : ils demandent des montagnes de documents, posent des questions extrêmement compliquées mais c'est pour s'assurer que le moindre droit des futurs retraités ne sera pas oublié. »

Les experts de la Carsat ne seront pas désarçonnés par les questions. Ils ont déjà une expérience certaine du travail avec l'étranger, puisque l'Aquitaine est pôle de référence de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour les relations avec l'Espagne. À ce titre, ils ont déjà réalisé des tournées d'information dans toutes les régions d'Espagne et connaissent donc tous les problèmes qui leur seront posés.